

dans vos bureaux de rédaction que vous pouvez vous rendre compte des difficultés à vaincre, laissez ceux qui ont mandat et qualité pour solutionner les conflits le soin de le faire au moment où cette solution offre le moins de difficultés. La matière est délicate et il est d'un bon républicain de la laisser traiter avec la délicatesse qu'elle comporte par ceux qui, ayant la peine, doivent avoir l'honneur et toute latitude pour la traiter à bon escient.

De la Défense :
En d'autres termes, si nous voulons voir les électeurs catholiques mettre enfin d'accord leurs principes et leurs votes et ne donner leurs voix qu'à des hommes qui partagent leurs idées et qui soient décidés à les défendre et à les faire triompher, nous devons les grouper, les unir, les associer.

Abandonnés à eux-mêmes, ils se sentent faibles et impuissants, ils ont peur de se compromettre, ils n'osent pas afficher leurs opinions, ils se croient obligés de ménager telle ou telle personne, ils ne savent pas distinguer où sont leurs vrais intérêts, ils flottent à tous les vents, ils deviennent la proie des politiciens véreux qui les trompent et se servent d'eux pour satisfaire leurs haines ou assouvir leurs appétits.

De Quercinois :
C'est en vain que les matamores de la République maçonnique, essaient de conquérir par la violence une popularité que seule, la confiance doit inspirer. Leur Liberté, leur Tolérance vaut ce que valaient l'humanité, la fraternité des Terroristes qui guillotinèrent les citoyens pour leur apprendre à vivre en « bons patriotes ».

CHRONIQUE LOCALE

La suppression des processions

La suppression des processions sur le territoire de la commune de Cahors est chose faite; l'arrêté municipal a été notifié, ainsi que nous l'avons dit, à tous les desservants de la commune et aucune protestation de leur part n'a été soulevée; la suppression est donc un fait décidé, accepté, et la pétition de protestation qui circule en ville n'a plus aucune chance de succès auprès des autorités municipales.

On sait que cette mesure fut prise par les membres du Conseil municipal dans la séance du 21 mai; 16 ont voté pour; 4 contre; 1 a demandé le referendum; 3 étaient absents: MM. Lacroix, Philippon et Vinel.

Estimant que sur cette question pour laquelle le scrutin public avait été réclamé, tous les conseillers devaient donner leur avis et prendre leur part de responsabilité, nous avons cru utile de demander cet avis à ceux qui n'assistaient pas à la séance.

Nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs connaissance des lettres que nous adressent MM. Lacroix et Philippon.

Saint-Henri, le 27 mai.
Cher Monsieur Bonnet,
N'ayant pas l'occasion de lire tous les numéros du Journal du Lot, je n'avais pas vu votre invitation à faire connaître mon opinion sur la suppression des processions.

J'ai donc l'honneur de vous dire aujourd'hui que si j'avais été présent à la séance du 21 mai je n'aurais pas hésité à faire connaître, avec mes collègues du Conseil, mes sentiments républicains auxquels je n'ai jamais failli.

LACROIX,
Conseiller municipal.

Rambouillet, le 28 mai.
Monsieur le rédacteur en chef,
Je reçois ce matin, l'article paru dans votre estimable journal du 27 courant, où vous invitez les Conseillers municipaux qui n'ont pas assisté à la séance du 21 mai, à faire connaître leur opinion sur la question de la suppression des processions.

Rappelé à mon poste par les nécessités de mes devoirs professionnels, j'ignorais que cette importante discussion serait soulevée.

Je tiens toutefois à déclarer que ce n'est pas sur un débat de cette nature que je me serais séparé de la majorité de mes collègues du Conseil; appelé à me prononcer publiquement, je n'aurais pas hésité à m'associer à cette mesure que j'approuve pleinement.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments distingués.

L. PHILIPPON.

Ces deux lettres, comme on le voit, sont catégoriques: MM. Lacroix et Philippon veulent être nettement solidaires des collègues qui comme eux ont été élus sur un programme radical.

Il n'y a donc plus maintenant à attendre que la déclaration de M. Vinel.

Louis BONNET.

Dans la Défense, J. C. V. écrit: « L'exhibition des processions blesse la conscience délicate de Bonnet ».

J'ai exprimé ma pensée sur la suppression et cela sans m'occuper si l'exhibition des pénitentes et des pécheresses s'accoutumait avec la vertu de J. C. V.

L. B.

Banquet des Conducteurs des Ponts et Chaussées

Dimanche, dans les salons de l'Hôtel de l'Europe, a eu lieu le banquet annuel organisé par les conducteurs et agents des ponts et chaussées du département du Lot.

Réunion de camarades où seuls les intérêts professionnels ont été discutés; fête intime qui a été très réussie.

Conférence

Samedi soir, à la mairie, une conférence sur la pisciculture a été faite par M. Roule, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse.

Cette conférence, présidée par M. Roques, inspecteur d'académie, réunissait beaucoup d'auditeurs.

M. Roule s'est attaché à prouver que la pisciculture avait un triple intérêt: économique, social, moral, et il a fait une intéressante étude sur les diverses catégories de poissons.

En terminant, le conférencier a engagé ses auditeurs, notamment les élèves des écoles normales à s'intéresser à cette question de la pisciculture.

Conseil de Préfecture

Séance du vendredi 3 juin

Protestation contre les opérations électorales des 1^{er} et 8 mai 1904.
Laçaze, Mazet et consorts de Biars, contre les opérations électorales du 8 mai à Biars.

Le sieur Grimal d'Issendoulus, contre les opérations électorales du 1^{er} mai à Issendoulus.

Les sieurs Lagarrignes, Gibrat et consorts de St-Maurice, contre les opérations électorales du 8 mai à St-Maurice.

Le sieur Cambarou, du Bourg, contre les opérations électorales du 8 mai au Bourg.

Le sieur Despeyroux de Saignes, contre les opérations électorales du 1^{er} mai à Saignes.

Genot de Terron, contre les opérations électorales du 1^{er} mai à Terron.

Le sieur Filhol et consorts de Mauroix, contre les opérations électorales du 1^{er} mai à Mauroix.

Les sieurs Carles et Lacombe, de Mauroix, contre les opérations électorales du 1^{er} mai à Mauroix.

Vaysse, de Béduer, contre les opérations électorales du 1^{er} mai à Béduer.

Le sieur Cary et consorts, de Saint-Caprais, contre les opérations électorales du 1^{er} à Saint-Caprais.

Conférence à la Mairie

Nous rappelons que c'est demain mercredi, à huit et demie du soir, que M. Poux, le distingué professeur du lycée Gambetta, agrégé des lettres, terminera la série de ses conférences.

Sujet: Une reconstitution moderne du roman de Tristan et Yseult.

Jeunesse catholique

Dimanche, la Jeunesse catholique de Cahors avait organisé un congrès de tous les comités catholiques du Lot.

Une cinquantaine de délégués étaient venus des diverses communes, conduits par leur curé ou leur vicaire; tous avaient accroché à la boutonnière une croix.

La réunion a eu lieu dans les immenses des Dames Blanches, où des discours furent prononcés... contre les sectaires!

A midi, un banquet réunissait dans les salons de l'hôtel de l'Europe les congressistes qui, à 5 heures, se rendirent à la cathédrale où l'évêque leur adressa un petit sermon.

Dans la soirée, un concert sacré auquel assistaient parents et amis des jeunes catholiques, eut lieu sur la scène des Dames Blanches.

Puis, tous se séparèrent en exprimant l'espoir de vaincre bientôt la Gueuse et les sectaires, car une autre fête comme celle-là, et c'en est fait des républicains, des francs-maçons et des membres de la jeunesse laïque...

Dix-sept cents francs retrouvés

Nos lecteurs se souviennent que le 5 avril le bruit courut en ville qu'un vol de 1.700 fr. avait été commis au préjudice de M. Bergon boulangier, demeurant rue du Lycée.

Le vol, disait-on, avait été commis dans de telles circonstances qu'aucun indice ne permettait de retrouver la trace du ou des voleurs.

Ceci était en effet chose impossible, puisque ces jours derniers, en ouvrant le tiroir d'une commode, M. Bergon vint de retrouver les 1.700 francs considérés depuis le cinq avril comme perdus. Inutile de dire la joie éprouvée par les propriétaires après cette découverte.

Néanmoins, des soupçons pesaient sur une femme de notre ville; elle était même l'objet de la surveillance de la police. La découverte de la somme dissipe à cette heure tous les soupçons.

Retraite en musique

Ce soir mardi, 31 à 8 h. 1/2, retraite en musique dont voici l'itinéraire:

Passage à niveau du chemin de fer (départ) rue du Lycée, rue Brives, quais, rue de la Liberté, Préfecture (arrêt), rue de la Mairie, Mairie (arrêt), boulevard Gambetta, rue des Augustins (arrêt) devant le logement du Commandant d'armes place Thiers.

Trouvé mort

Dimanche soir, vers 10 heures, le sieur Delluc Pierre, âgé de 64 ans, célibataire, originaire de Frayssinet-le-Gourdonnais, a été trouvé mort par sa propriétaire, dans le logement qu'il occupait rue Nationale, 27.

La police prévenue, s'y est rendue aussitôt accompagnée de M. le D^r Gélis, qui a constaté que la mort

était naturelle et remontait à 10 ou 11 heures du matin.

La sœur de Delluc qui est religieuse aux Carmélites a été prévenue aussitôt du décès de son frère.

Tribunal correctionnel

Audience du 30 mai 1904.
Au début de cette audience, M. le Président donne lecture des jugements relatifs aux infractions aux lois sur les congrégations.

Le tribunal fait application de la jurisprudence récente de la Cour de Cassation, décidant que le fait de la sécularisation ne peut être considéré comme une interruption obligeant le titulaire de l'école à faire une nouvelle déclaration.

En conséquence, les religieuses Marie Vern, institutrice libre à Larroque-des-Arcs, Marie Lafont, à Mercuès; Marie Coudere, à Carnac; Augustine Valadié; Marcelle Tocaven, à Duravel; Alice Salgues, à Montcléra sont relaxées sans dépens.

Vagabondage. — François Legarde, 52 ans, tourneur sur bois, sans domicile fixe, est condamné à 20 jours de prison pour vagabondage.

Faux poids. — R. M... Vve A... 53 ans, boulangère à Puy-l'Evêque, prévenue de détention de faux poids est condamnée à 25 fr. d'amende avec sursis.

Violences. — R. D... 19 ans, servante à Cazals, qui s'est rendue coupable de violences contre le garde-champêtre est condamnée à 25 fr. d'amende (avec sursis).

Violences. — J. D... 29 ans, boucher à Castelnaud, est prévenu d'avoir, le 19 mai, volontairement fait des blessures au sieur P. Rouffès; D. est condamné à 6 jours de prison avec sursis.

Vol. — Pauline Lagane, 53 ans, ménagère à St-Germain, est condamnée à 3 mois de prison pour vol.

Coups et blessures. — Ahmed Ben Ali, 42 ans, né à Oran, a fait opposition du jugement rendu par défaut le 19 mars 1903, le condamnant à 3 mois de prison pour coups et blessures contre plusieurs personnes.

Le tribunal réduit la peine à 2 mois de prison.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 2 ET 5 JUIN 1904

La Carlepont P. R. Sellenick
A Annette et Lubin Durand.
B Entr'acte de la Colombe Gounod.
La vallée d'Ossau (3^{me} Valse) Benoit.
Madame Boniface (Fantaisie) Lacroix.
Marche Saharienne Benoit.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

LE CLUB ALPIN DE TOULOUSE

dans la vallée Lot

Le Club Alpin de Toulouse a fait son excursion annuelle de la Pentecôte dans la vallée du Lot, où il a visité Cahors, St-Cirq-Lapopie et le château de Cénévières.

Composée d'une vingtaine de touristes, sous la direction de M. le D^r Tachard, Président du Club Alpin de Toulouse, la caravane s'est dirigée d'abord sur Cahors, où elle a été reçue dès son arrivée à la gare par M. Depyre, Président du Club Alpin du Lot et par M. Fourgous, un caducien qui connaît bien son pays et sait surtout en faire apprécier les merveilles. Grâce à la diligente organisation de M. Fourgous, qui se dépense toujours si aimablement pour être utile ou agréable, le programme préjeté de l'excursion a été suivi en tous points, à l'unanime satisfaction des touristes.

La journée du dimanche s'est passée toute entière à visiter l'ancienne capitale du Quercy, où les archéologues ont pu faire provision de riches souvenirs, et les photographes ample moisson de recueils pittoresques ou curieux.

Si tous les âges de l'histoire ont laissé quelques traces dans la ville de Cahors, c'est surtout le Moyen âge et la Renaissance qui s'y trouvent représentés avec une abondance de richesses que l'on trouverait difficilement accumulées avec cette profusion dans

une autre ville du midi. Le Pont Valentré, la Tour des Pendus, la Tour Jean XXII, le clocher de l'Eglise St-Barthélemy, le Château du Roy, le collège Pélegrin, la Maison d'Henri IV, les cloîtres de la Cathédrale, la maison des vicaires et une quantité de belles et vieilles fenêtres sont autant de souvenirs de ces époques.

Une visite dans le vieux quartier des Badernes a permis aux photographes de rapporter des vues qui feront merveille au stéréoscope, et donneront une idée très nette de la physiologie ou de l'aspect des rues Cahors au XV^e siècle.

Toutes les richesses archéologiques de l'ancienne capitale du Quercy n'ont pas empêché les touristes d'admirer les embellissements du Cahors moderne: les boulevards qui traversent la ville, la promenade Fénélon, le petit square qui la termine si agréablement et le monument Gambetta sont autant de preuves du bon goût et de l'activité des administrateurs de la ville.

Vers les 5 heures, les visiteurs se dirigeaient chez M. le Président du Club Alpin du Lot qui avait invité les Touristes à un lunch confraternel. M. Depyre a fait les honneurs de la réception avec une amabilité charmante, et une grâce, toute de simplicité, dont chacun gardera un profond souvenir.

Une pluie abondante qui n'a cessé de tomber jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, a nettoyé et rafraîchi l'atmosphère et le lendemain matin nous partions pour St-Cirq-Lapopie, par un soleil radieux. Voyage charmant, surtout lorsqu'on a l'occasion de la faire en compagnie de M. Fourgous qui, en érudit archéologue, a sans doute classé toutes les pierres historiques, de son pays, et sait vous dire ce qu'elles offrent d'intéressant.

Après une heure de trajet en chemin de fer, nous arrivons à St-Cirq-Lapopie, un des plus curieux villages qu'il nous ait été donné de visiter, tant par sa situation pittoresque, sur un rocher à pic fort élevé, dominant le Lot qui lui forme comme une ceinture d'argent, que par l'industrie de ses habitants, s'y livrant tous à la fabrication des robinets en bois, en utilisant les tours primitifs du moyen-âge. Les habitants de St-Cirq-Lapopie tiennent, paraît-il, à garder le monopole de leur travail avec un soin jaloux. Ah! les braves gens! En fabriquant une demi-grosse de robinets par jour, ils gagnent à ce patient labeur de 2 fr. 50 à 3 fr. !!

En traversant les rues en pente du village, on arrive jusqu'à l'église qui domine tout ce pôle de vieilles et intéressantes maisons, dont on n'aperçoit plus que les toitures. De la terrasse de l'église enfin on voit se dérouler, dans la vallée du Lot, un superbe et vaste panorama que la saison printanière rend admirable, par les variétés de couleurs chatoyantes qu'elle produit dans cette immensité.

Nous nous serions facilement oubliés à contempler ce point de vue merveilleux si notre Cicerone ne nous avait rappelé qu'il était l'heure du déjeuner, et qu'il ne fallait pas se mettre en retard pour le reste du programme à accomplir. Après avoir copieusement et excellentement réparé nos forces, ce qui nous a montré que M. Fourgous ne connaît pas seulement les recueils curieux de son pays, mais aussi les endroits où l'on mange bien. Nous nous dirigeons en voiture vers le château de Cénévières, situé également sur les bords du Lot. Grâce à l'obligeance de M. Fourgous, qui avait fait les démarches nécessaires pour nous permettre la visite intérieure du château, nous avons pu pénétrer dans ce vieux manoir, restauré à diverses époques, et qui possède une collection unique de riches et anciennes tapisseries de Flandres et d'Abusson que nous avons admirées. De la terrasse du château on a sur la vallée du Lot, une vue aussi belle et aussi étendue que celle qui s'était déroulée sous nos yeux le matin de St-Cirq-Lapopie. Après une courte promenade dans le parc du château, fort bien entretenu, nous revenons à St-Cirq-Lapopie, pour descendre le Lot en bateau jusqu'à Conduché. Quel charme et quel délicieux trajet sur cette rivière large et tranquille! Ses deux rives sont dominées par des rochers calcaires et à pic dont les sommets ne sont accessibles qu'aux cornelles qui en font leur

coquette à l'oubli de ses devoirs, il y a un abîme.

Eustache ne répondit rien.

Cet abîme, continua le banquier, peut se combler, il est vrai, mais il faut du temps, beaucoup de temps.

— Vous l'avouez!

— Une femme honnête résiste des années, et M. Favrol ne restera pas ici des années.

— Non, mais il en a encore bien pour quinze jours.

— En quinze jours, en admettant qu'il fût aimé, il n'obtiendrait rien que des sourires, des serrements de main; la menue monnaie de l'amour enfin.

— C'est déjà trop.

— Sans doute, mais cela est inoffensif, et le mari lui-même ne pourrait s'en fâcher.

— Oh! si je lui disais...

— Silence! il n'est pas temps; vous en voulez à votre maîtresse de ce qu'elle ne vous regarde pas, c'est entendu; vous haïssez celui qu'elle vous préfère...

— Oh! oui, s'écria le garçon menuisier avec un accent de colère.

— Eh bien! écoutez-moi et suivez mon conseil. Dénoncez les amants au mari sur un simple indice est une sottise, parce qu'on ne peut rien prouver. Il faut attendre ce qu'on nomme un flagrant délit.

— Je comprends.

(A suivre.)

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

PREMIER ÉPISEIDE

LE MOULIN GALANT

XI

Départ

— Mon enfant, dit-il à la jeune fille, tu sais que je vais devenir le mari de ta maîtresse.

— Oui, monsieur.

— Or, si tu veux rester à notre service et venir à Paris, il faut te signaler.

— Que faudra-t-il faire? monsieur.

— Ce que tu as fait jusqu'à présent, rester auprès de Mlle Lucienne, et la conseiller de m'épouser, si quelquefois des idées la portaient vers un autre.

— Oh! monsieur, mademoiselle ne pense plus qu'à vous.

— Comment sais-tu cela?

— Elle ne parle jamais de M. Bernard.

Thomas sourit.

Réprocher interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

— Et, dit-il, parle-t-elle de moi?

— Quelquefois, oui, monsieur.

— Que dit-elle? voyons.

— Je ne sais pas si je dois répéter à monsieur...

— Répète, mon enfant, ne crains rien.

— Eh bien! elle dit: J'en mourrai, mais j'épouserai mon tuteur, il le faut.

— Elle n'en mourra pas, petite, dit Thomas en tirant sa bourse, mais pour cette bonne parole que tu viens de dire, il te faut une récompense.

Rosa reçut les générosités du banquier avec une révérence pas trop gauche, ma foi, pour une ingénue, et se dit à elle-même:

— C'est dommage qu'il s'en aille, le vieux, il a du bon tout de même!

De la servante à la maîtresse, il n'y avait qu'un pas.

Thomas Rupert fut introduit près de Lucienne.

La jeune fille avait pris son parti. Comme l'avait dit Rose, elle pensait en mourir, mais elle serait l'épouse de Thomas Rupert.

Elle reçut le banquier avec un sourire un peu triste, mais enfin c'était toujours un sourire.

Belle Lucienne, dit le banquier, je viens vous faire mes adieux.

— Vous partez? dit Lucienne, qui ne put s'empêcher d'avoir un mouvement de joie.

Thomas fit semblant de ne pas voir ce mouvement.

— Demain matin, dit-il.

— Et j'aurai l'honneur de vous revoir?

— La veille du jour bienheureux où vous deviendrez ma femme.

Lucienne pâlit.

— Et ce jour... dit-elle.

— Ce sera le trois octobre.

— Si tôt!

— Si tard! voulez-vous dire.

— J'ai dit si tôt, reprit Lucienne, par ce que je quitterai toujours trop tôt cette maison où s'est écoulée ma jeunesse.

Thomas s'inclina en homme qui accepte l'excuse.

— Vous n'aurez pas à vous préoccuper de vos toilettes, dit-il, ce soin me regarde. Huit jours avant le mariage, une couturière de Paris viendra s'installer ici avec des ouvrières, et je vous assure qu'elles vous feront belle à faire rêver les anges.

— Oh! monsieur, c'est de la folie. Que me faut-il? une robe blanche. Je la désire simple et sans ornements.

— Je vous ai dit, reprit Thomas, ceci était mon affaire. Nous aurons des visites à recevoir et à rendre, et la femme de M. Rupert, le riche banquier, ne peut être mise comme une paysanne.

— Je ferai ce que vous désirerez, répondit Lucienne.

— J'ai donc votre foi, et j'emporte un oui irrévocable? demanda Rupert en prenant la main de la jeune fille.

— Je n'ai qu'une parole, murmura-t-elle.

— Ainsi, au revoir, ma belle fiancée, et pensez un peu à celui qui va s'occuper de votre avenir et de votre bonheur.

Il déposa sur le front de Lucienne un baiser sous lequel la pauvre enfant sentit son cœur se serrer, puis il sortit.

De chez Lucienne, il entra dans la chambre de M. Berthault.

— Mon cher monsieur, lui dit le banquier, je retourne à Paris dès demain, et je ne reviendrai que pour la cérémonie, qui se fera sans bruit dans l'église d'Essommes.

D'ici là, on viendra de chez mon notaire vous lire le contrat de mariage.

— J'en accepte les clauses d'avance, dit le vieillard.

— Non pas. Voici d'ailleurs quels seront les avantages que je me propose de faire à Lucienne par ce contrat irrévocable.

— Parlez, dit l'aïeul.

— Premièrement: Quitte de tout ce qui peut m'être dû, soit par vous, soit par vos fils décédés, soit enfin par elle-même.

— Bien.

— Deuxièmement: Une reconnaissance de dot de cent mille francs, ce qui, ma mort arrivant, la mettra pour

toujours à l'abri du besoin.

— C'est trop, beaucoup trop, dit le vieillard.

— Les amoureux ne calculent pas, dit galamment le banquier. Et comme il faut tout prévoir, si ma femme venait à mourir avant moi et avant vous, elle me fait donation de son apport, mais je vous servirais une rente viagère de cinq mille francs.

— Si un pareil malheur arrivait, répondit le vieillard, je n'aurais plus besoin de rien.

Le banquier serra la main du grand-père, et prit congé.

— Tout va bien de ce côté, dit-il, allons au moulin.

Le moulin, il trouva Eustache.

Le garçon menuisier fut étonné de voir le banquier revenir à lui, après ce qu'il lui avait dit.

— Mon ami, lui dit Thomas, il faut que je vous parle.

— Je vous écoute, monsieur.

— Vous vous rappelez ce que je vous ai dit dernièrement?

— Oui, monsieur; reviez-vous sur votre opinion.

— Oui et non.

— Expliquez-vous.

— C'est ce que je vais faire. Mme Chopin est, je n'en doute pas une honnête femme, un peu coquette peut-être...

— Trop, murmura Eustache.

— Trop, je le veux bien, mais de la

à cet effet, le Colonel en retraite, Méric de Bellefond, candidat malheureux, avait soulevé une protestation pour faire annuler l'élection des républicains ou tout au moins pour se faire proclamer élu.

Sa protestation n'était pas fondée : elle ne pouvait l'être. Le Conseil de Préfecture l'a rejetée.

Depuis nos cléricaux sont navrés ; déçûment les amis du *cer docteur* n'ont pas de chance !

Luzech. — Contributions indirectes. — Parmi les lauréats à l'examen du sur-nomériat des contributions indirectes, nous félicitons le nom de M. Justin Sers, de Douelle, élève de l'école de Luzech.

Bourses. — Cinq autres élèves de l'école ont été reçus aux derniers examens qui viennent d'avoir lieu ; les jeunes Charles Brugie, de St-Vincent-Rive-d'Oit et Maurice Carrière, d'Agén, pour les bourses des lycées et collèges ; les jeunes Adrien Andrieux, de Parnac, Edouard Sabat d'Espère, et Georges Salgues, de Cénévrières, pour les bourses d'écoles primaires supérieures.

Caillac. — Jeunesse laïque. — Dimanche dernier, nos deux jeunes amis J. Orabol et Pélissier, secrétaire et bibliothécaire de la Jeunesse Laïque de Cahors, se sont rendus à Caillac, où ils avaient appelé un groupe de républicains.

Cette réunion avait été organisée surtout en réponse à une tentative de propagande cléricale, faite à Caillac même le dimanche auparavant par un membre de la Jeunesse Catholique de Cahors, qui, entre parenthèses, aurait besoin de prendre quelques leçons de politesse. L'insuccès du jeune délégué de la calotte fut complet ; il ne put réussir à recueillir une seule adhésion. Le conférencier (1) après avoir dû reconnaître que les curés n'étaient pas des gens toujours dignes d'estime, fut absolument incapable de répondre aux questions qui lui furent posées, les qui l'exaltaient contre les paysans qu'il qualifia d'imbéciles, parce que, sans doute, ils n'étaient pas en état de comprendre un grand esprit comme le sien !

Nos amis, au contraire, ont reçu l'accueil le plus enthousiaste de cette brave population campagnarde. Et dès qu'ils leur ont eu montré la nécessité de s'unir pour lutter d'une manière efficace contre nos deux plus redoutables adversaires : cléricisme et nationalisme, la constitution d'un groupe de Jeunesse Laïque a été décidée. Une trentaine d'adhésions ont été recueillies immédiatement. Le citoyen Jules Constant, de Lagrézeville, a été élu secrétaire général provisoire.

Nous ne pouvons que féliciter les camarades Orabol et Pélissier de leur succès et souhaiter prospérité au groupe laïque de Caillac.

Puy-l'Evêque. — Conseil municipal. — Session de Mai. — Le Conseil municipal de Puy-l'Evêque s'est réuni dimanche pour fixer définitivement le budget.

Au cours de la discussion, M. Lafage conseiller municipal, a demandé que les subventions allouées au vicaire (250 fr.), et aux desservants de la commune (220 fr.), soient supprimées pour raison d'économie, le budget municipal étant trop grevé.

Cette motion a été repoussée par 11 voix contre 4 ; le maire s'est abstenu.

Hors séance, M. Lafage proposa également d'envoyer au ministre l'adresse de félicitation suivante :

A Monsieur le président du Conseil, ministre de l'Intérieur,

Les Conseillers municipaux républicains de la commune de Puy-l'Evêque soussignés, adressent à M. Combes, président du Conseil des ministres, leurs plus sincères félicitations pour l'œuvre de laïcisation qu'il a entreprise et qu'il poursuit sans relâche. Et ils s'engagent à soutenir sa politique.

Ont signé : MM. Lafage, Roques, Brousse, Rouma, Deltit maire.

Les onze autres conseillers ont refusé de signer.

Les électeurs républicains de Puy-l'Evêque ont été vivement étonnés de voir des élus refuser ce témoignage de sympathie au vaillant ministre Combes, car la plupart des conseillers avaient été élus comme républicains ministériels.

Nous citons notamment le cas de ce conseiller, M. Neumille, qui demanda une rectification dans le journal la *Dépêche*, qui l'avait qualifié de réactionnaire.

Et alors ? !

Arrondissement de Figeac

Cajarc. — Vétérans des armées de terre et de mer. — On annonce que le drapeau de la section des vétérans de Cajarc, sera remis à nos anciens combattants par le capitaine Battistelli du 7^e.

Nous sommes heureux du choix fait par le ministre de la Guerre. M. le capitaine Battistelli, en effet, en dehors de ses grandes qualités militaires, n'est point un inconnu pour les Cajarcis. Originaire de Livernon où il se complait dans son château du sol d'Izac, si hospitalier à tous ses amis, l'honorable officier a su conquérir dans toute notre

région des sympathies unanimes et des amitiés précieuses.

Voilà donc un nouvel élément de réussite pour la belle fête qui se prépare à Cajarc.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Cajarc s'est réuni dimanche 29 mai courant, à trois heures du soir, sous la présidence de M. Bor, maire.

MM. Lacam et Laubard, conseillers municipaux, sont nommés membres du Bureau de bienfaisance.

M. le maire donne lecture au Conseil du rapport de l'agent cantonal relatif au chemin de grande communication n° 17 et à la construction d'un aqueduc partant du Lot à la maison Combes.

M. Mirabel fait remarquer que le caniveau existe, et qu'il est de toute utilité qu'il soit réparé dans le plus bref délai.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Paul Andrieu, directeur de la musique l'Alliance carjarcaise, qui demande que le Conseil maintienne la subvention de 50 fr. précédemment allouée à cette Société.

Cette question est renvoyée à la prochaine séance. La liste des indigents est acceptée.

Montbrun. — Banquet démocratique. — Dimanche a eu lieu à Montbrun le banquet démocratique organisé par les nouveaux conseillers municipaux ; les électeurs avaient été conviés à cette fête qui fut très gaie.

Salvagnac. — Elections annulées. — Le Conseil de préfecture vient d'annuler les élections des conseillers municipaux proclamés élus le 1^{er} mai pour la section de Salvagnac-Cajarc de la commune de Cajarc.

Figeac. — Tribunal correctionnel. — Audience du 28 mai. — Une seule affaire est appelée, c'est celle relative aux congréganistes de Ruyères, Mayrinac-Lentour et Puybrun, poursuivies pour infraction à la loi sur les congrégations (ouverture d'école sans autorisation). Les prévenues au nombre de neuf sont défendues par M^e Carbonel, avocat. Le prononcé de ces jugements est renvoyé à huitaine.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — Foire. — La foire du samedi après la Pentecôte a été superbe, la pluie de l'avant-veille ayant fait beaucoup de bien aux récoltes. Les cours des bestiaux de ce fait a subi une augmentation.

Les divers marchés très approvisionnés. Voici les différents cours :

Bœufs de travail, 500 fr. à 800 fr. la paire ; bœufs gras, 900 fr. à 1,100 fr. ; bouvillons, 200 fr. à 350 fr. ; moutons, 35 fr. la pièce.

Blé, 16 fr. ; maïs, 14 fr. 50 ; seigle, 8 fr. ; avoine, 8 fr. ; pommes de terre, 2 fr. 50, le tout l'hectolitre.

Chambre des notaires. — MM. les notaires de l'arrondissement, réunis en Assemblée générale, ont constitué ainsi qu'il suit leur chambre de discipline pour l'année 1904-1905 :

Président : M^e Delmas, notaire à Payrac.

Syndic : M^e Lasserre, notaire à Frayssinet.

Rapporteur : M^e Bachelier, notaire à Souillac.

Secrétaire : M^e Linol, notaire à Gourdon.

Trésorier : M^e Delort, notaire à Gramat.

Membres : MM^e Landes, notaire à l'Hôpital-St-Jean et Bennet, notaire à Bétaillé.

Accident. — Samedi jour de foire, un jeune homme de la campagne, porta un fusil à réparer à M. Bouzon, serrurier, avenue Cavaignac.

M. Bouzon en recevant l'arme demanda par mesure de précaution si elle était chargée. Sur la réponse du négative jeune homme, il se mit à faire mouvoir les batteries, mais quelle ne fut pas sa surprise en entendant une formidable détonation. Les plombs allèrent s'incruster dans le plafond de son atelier ; heureusement que le canon du fusil était tourné en haut. On tremble au malheur qui pouvait arriver, car à deux pas de l'ouvrier se trouvait Mlle Bouzon, sa fille.

Détail curieux, le possesseur de l'arme a été tellement effrayé qu'il a pris la poudre d'escampette en laissant l'arme. On ne l'a plus revu.

Soulomès. — Incendies. — Dans la nuit de samedi à dimanche, au village du Puy, un incendie a détruit une maison appartenant à M. Cazard Jean et une grange appartenant à M. Besse.

Les dégâts qui ne sont couverts par aucune assurance, s'élevaient à environ 2,000 fr.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE maxima	TEMPÉRATURE minima	Pression atmosph. au niv. de la mer	État du ciel	Temp. du sol
29 Dim.	+26	+13	770	Beau	
30 Lundi	+29	+13	764	Beau	
31 Mardi	+20	+11	772	Pluie	

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D^r HERBEAU

Chronique agricole

LA GRAVELLE CHEZ LES AGNEAUX

M. Monssu, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, a observé dernièrement un cas très intéressant de gravelle sur un lot d'animaux soumis à l'engraissement. Ils étaient morts de rétention d'urine, le canal urinaire étant obstrué par des dépôts urinaires et des caillots de sang ; dans la vessie on a trouvé 30 grammes de dépôt, véritable boue de sables constituée surtout par des dépôts phosphatés.

Les agneaux seuls atteints, et pas les agnelles, cela provient de ce que, chez elles, le canal urinaire est beaucoup plus court et plus facilement dégagé que chez les agneaux ; l'obstruction lente n'avait donc pas pu se produire.

Le mal était dû au régime intensif d'alimentation au grain, auquel étaient soumis ces agneaux ; ils recevaient 1/3 de litre d'avoine, 1/2 litre de son, 1/6 de litre d'orge, 1 kilo de betteraves et fourrage.

Cette alimentation donnait une urine trop riche en sels de chaux.

Ces excès de sels des urines se déposaient en gravillons sableux dans la vessie et s'arrêtaient dans le canal urinaire qu'ils blessaient et où ils s'aggloméraient aux caillots de sang provenant de ces blessures. Au cas d'une telle alimentation, M. Monssu conseille d'ajouter à l'eau de boisson 1 gramme environ à 2 grammes au plus de bicarbonate de soude par litre dans l'eau que doivent absorber les agneaux soumis à une ration aussi riche en grains.

De son produit chez les bovidés d'engraissement au moyen de son des accidents analogues : la même précaution à des doses plus fortes de bicarbonate de soude éviterait souvent des pertes sérieuses, et surtout des retards dans l'engraissement.

On doit aussi réduire l'emploi du son, le remplacer par des tourteaux et des farines plus nutritifs et en réalité plus économiques.

Pierre LAVOINE.

LA DESTRUCTION DES MAUVAISES HERBES

A diverses reprises, nous avons tenu nos lecteurs au courant des essais contre les ravenelles et moutardes, ces parasites de nos céréales d'hiver et de printemps. Ces essais de traitement répétés un peu partout en France, avaient nettement démontré la valeur pratique des bouillies cupriques et ferreuses pour la destruction de ces mauvaises herbes. La formule qui avait donné les meilleurs résultats était la suivante :

Sulfate de cuivre... 3 kgr.
Eau... 100 litres.

Une raison d'économie a fait reprendre ces essais en vue de remplacer le sulfate de cuivre valant 60 francs les 100 kilogram. par le sulfate de fer valant 10 fois moins, soit 6 francs les 100 kgr. Des nouvelles expériences, il résulte que la solution de sulfate de fer à 15 %

Sulfate de fer... 15 kgr.
Eau... 100 litres.

a donné de bons résultats en ce qui touche la destruction des moutardes sauvages et que les avoines avaient moins souffert du traitement ferrique que du traitement cuprique.

Les prix de revient des produits sont les suivants :

A raison de 500 litres de solution par hectare :

Bouillie ferrique, 4 fr. 50.
— cuprique, 8 fr. 25.

A raison de 750 litres de solution par hectare :

Bouillie ferrique, 6 fr. 75.
— cuprique, 12 fr. 35.

La supériorité est donc acquise à tous les points de vue aux bouillies au sulfate de fer à 15 %.

Une nouvelle méthode de traitement par les produits chimiques en poudre a été signalée l'an dernier par un agronome belge, M. J. Vandervaren. Il s'agit de l'emploi du sulfate de fer, finement pulvérisé et répandu le matin à la rosée, à la dose de 200 à 500 kgr. à l'hectare.

En 1903, M. Cazeaux, professeur départemental d'agriculture de Seine-et-Marne, a vérifié les essais faits en Belgique. L'application du sulfate de fer, passé à l'aplatisseur, et par conséquent très finement pulvérisé, a eu lieu très tard le 12 juin sur un orgé et une avoine de printemps, envahies par les moutardes. L'orge, semée seulement le 2 mai, mesurait alors environ 20 centimètres, et la moutarde quoiqu'inégalement développée commençait à la dépasser. Quand à l'avoine, semée beaucoup plus tôt, elle avait plus d'un mètre de long et était encore dominée par la moutarde en voie de défloraison.

Le sulfate de fer a été essayé aux doses de 1, 2 et 3 kgr., par are en comparaison du moins, pour l'avoine avec le sulfate de cuivre en solution de

4 kgr. par 100 litres d'eau, employée à la dose de 800 litres par hectare.

Avec les doses inférieures de 1 ou 2 kgr. par are le sulfate de fer a donné un résultat insuffisant ; mais à la dose de 3 kilos à l'are la destruction fut aussi parfaite qu'avec la solution cuprique, et remarque importante, l'avoine fut moins éprouvée par le sulfate de fer que par la solution.

Il paraît probable que si le traitement avait été fait plus tôt, en avril ou mai, la dose de 2 kgr. de sulfate de fer eût été suffisante.

Les essais de 1904 détermineront certainement la valeur pratique de ce procédé qui est déjà employé par de nombreux agriculteurs en Belgique.

Nous insistons encore sur la nécessité d'employer du sulfate de fer non en cristaux, ou demi-fin, mais en neige, ou finement pulvérisé et répandre ce produit le matin à la rosée.

AGRICOLA.

Bibliographie

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : Cloître St-Honoré, Paris. Sommaire du 26 mai.

Le tueur de requins, Henri Roux. — La plus grande photographie du monde, F. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Un poisson-volant de dimensions extraordinaires. — Le jeu du tigre aux placers guyanais. — Dîner équestre. — L'orgue médianal, G. T. — L'île du Mystère. — Récit fantastique (Illustrations de Holski) (suite). H. G. Wells. — Les Aventures d'un faux Desviche dans l'Asie centrale, récit de voyage par le professeur Arminius Vambéry. (Illustrations de Lovéy (fin)). — Le Dahomey et ses habitants, G. François. — Femmes kirghizes, J. Broche. — Vers la liberté ! Récit d'aventures véloces, (Illustrations de Tofani) (suite), E. Istivie. — Curiosité naturelle : Le perroquet-hibou. Un poisson constructeur. XXX.

— Les Voyages de nos Lecteurs : Le bourreau de Kakitani, Jean Clément. — Les Carrières coloniales : Le corps des administrateurs coloniaux, G. F. — Chronique des sports, A. Spitzer. — Nos Concours, Résultats du concours n° 120 (Le « Globe Trotter » dans les montagnes). Lauréats, M. Sphinx. — La farce révélatrice (page humoristique, Tézier. — Concours n° 125 (L'émigrant suisse). Soixante prix, M. Sphinx. — L'Espéranto, B^e de Ménil.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2461 du 28 Mai 1904.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Les ambulances russes à Kharbine. — Débarquement des troupes à Kharbine. — Arrivée d'un des Convois quotidiens. — La construction des Ambulances. — Comment on construit sur un sol marécageux. — Mendiants Chinois. — La Prison pendant la concentration russe à Kharbine. — Convois militaires en gare. — Soldats transportant les havres-sacs.

La mission Lenfant. — Itinéraire de Forcados au Tohad par le Niger, la Bénoué et le Mayo-Kabi et le Logon. — Routes par le Congo et le Niger. — La Bénoué. — Le Mayo-Kabi. — Préparatif de départ d'Ibi. — Entrevue avec les Moundangs de Katon. — Les Gorges près de la cataracte de Lata. — Chaland d'acier. — La communication débouchant dans le Logon. — Fort Lamy. — Vase originnaire de Sao. — La végétation. — Le Capitaine Lenfant dans les ruines de la Mosquée de Koukawa.

Noces d'or du Félibre. — Eglise et ruines du Château des ducs de Gadagne. — Allée du Château. — Le Félibrige fondé à Pont-Ségurie. — Gadagne. — Une rue. — Le félibre Tavan. — Sa maison à Gadagne. — Le Paté.

Arrivée du président à Arras. — Salut des Drapeaux sur le terrain des manœuvres. — Les Sokols Hongrois. — La société de gymnastique de Fribourg en costume national.

Actualités théâtrales : « Electra » — 4^e et 5^e actes. — M. de Max. — M^{me} Brindard et Maggie Gauthier. — M. Clerget et M. Duquesne. — M. Paul Milliet. — M. Peraz Galdos.

Supplément sportif. — L'Exposition canine. — Les cages à Chien. — Petit Chien de luxe. — Le paddock de l'examinateur. — Inauguration du nouveau cercle de St-James.

Roman illustré : Papa, par J. Berr de Turique.

Echecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1918, du 28 mai 1904.

La traite des esclaves à Madagascar au XVII^e siècle, par Henri Dehérain. — Les torpilles, par H. Noalhat. — E. J. Marey, par J. Athanasiu. — Météorologie enregistreur sur les Alpes de Laponie suédoise, par Axel Hamberg. — Les nids des mésanges, par Henri Coupin. — Un bureau central téléphonique moderne, par L. Ramackers. — La décadence des théâtres de Chine, par Jacques Boyer. — Les nouvelles boissons hygiéniques sans alcool, par H. B. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 24 mai 1904, par Ch. de Villedeuil. — Vélodrome de chambre, par G. Chalmers.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Les noces d'or du Félibrige

De belles fêtes ont été célébrées, à Font-Ségurie, en Vacluse, à la date du 23 mai, à l'occasion du cinquantenaire de la fondation du Félibrige.

Cinquante-deux ans sont passés ! Que de changements parmi les hommes et les choses du Félibrige ! Le cadre adorablement champêtre de Font-Ségurie n'a rien perdu de sa fraîcheur et de sa jeunesse. Les rossignols y chantent toujours. Nous voici dans l'allée qui mène au château des Poètes. C'est là que fut solennellement jurée la première charte du Félibrige, Cat évenement littéraire est rapporté dans le Trésor du Félibrige.

Le mot « félibre » fut adopté, à partir de l'année 1854, par les promoteurs de la renaissance linguistique et littéraire du Midi. Le 21 mai 1854, sept jeunes poètes, Théodore Aubanel, Jean Brunet, Anselme Mathieu, Frédéric Mistral, Joseph Roumanille, Alphonse Tavan et Paul Giéra, amphitryon, se réunirent au casiel de Font-Ségurie, près Châteauneuf-de-Gadagne (Vaucluse), pour concerter dans un banquet d'amis la restauration de la littérature provençale. Au dessert on posa les bases de cette palinodésie, et on chercha un nom pour en désigner les adeptes. On le trouva dans une poésie légendaire que Mistral avait recueillie à Mailane, poésie qui se récite encore en guise de prière dans certaines familles du peuple.

« Le mot « félibre » fut acclamé par les sept convives, et l'Armana Provençau, organe de la nouvelle école, proposé et fondé dans la même séance, l'Armana Provençau per lou bel an de Dieu 1855, adouba et publica de la mandri félibre, annonça à la Provence, au Midi et au monde que les rénovateurs de la littérature provençale s'intitulaient félibres.

Bulletin Financier

La réponse des primes s'est faite à des cours tels qu'il y a lieu de la part des vendeurs une certaine quantité de ferme à racheter pour se liquider, aussi avons nous à constater sur l'ensemble de la cote des plus-values notables.

Notre 3 % qui finissait samedi à 97,10 a été rébondi à 97,22 pour clôturer à 97,45 ; l'Amortissable a passé de 97,40 à 97,75.

Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 590 ; le Crédit Foncier s'est avancé à 680 ; le Crédit Lyonnais cote 1102 et la Société Générale 623.

Parmi nos chemins, le Lyon clôture à 1312 et le Nord à 1732.

Le Suez a passé de 4125 à 4142.

La plupart des fonds étrangers sont en hausse, notamment l'Extérieure, qui s'est avancée à 84,87 ; l'Italien finit à 103,30 ; le Portugais à 60,57.

Le Russe Consolidé cote 88,95 ; le 3 % 1892 à 71,85.

Le Turc s'élève à 84,05 ; la Banque Ottomane à 586.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 200 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 1 an à 35 mois, 3 0/0 ; et de 3 à 5 ans : 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement. (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons Panama, etc.) ; — Escompte et encaissement de coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et encaissement d'effets de commerce ; — Garde de titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-verification des tirages ; — Transports de fonds (France et Etranger) ; — Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit ; — Renseignements ; — Assurances ; — Services de correspondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège social, à Cahors et dans plusieurs autres agences, depuis 5 francs par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

99 bureaux à Paris et dans la banlieue, 379 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Bégalement

le 20 juin

DOCTEUR CHERVIN, Hôtel de l'Europe, TOULOUSE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Suivant jugement en date du 27 mai 1904, le tribunal a fixé au premier septembre 1903 la date à laquelle les sieurs DREUILHIS et BERNADOU, négociants à Castelnaud-Montriat, ont cessé leurs paiements.

Pour extrait :

Le Greffier,
A. POULVEREL.

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

DERNIÈRE LOCALE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Séance du 31 mai 1903

Etaient présents : MM. Iscard, président, Malvy, Couderc, Laparra, Longuepue, Peyrichou, Relhié secrétaire.

M. le Préfet assiste à la séance.

Rôle des mandats émis pendant les mois de mars et avril 1904.

Acte est donné.

Strignac. — Réparation au groupe scolaire. Accordé 100 fr.

Faycelles. — Réparation au groupe scolaire. Accordé 150 fr.

Bretenoux. — Construction de privés et appropriation d'une 3^e classe. Accordé 150 fr.

Mayrinac-Lentour. — Réparations à l'école de garçons. — Accordé 70 fr.

Gignac. — Travaux supplémentaires à l'école mixte de St-Bonnet. — Accordé 150 fr.

Vailac. — Réfection du mobilier de l'école des filles. — Accordé 40 fr.

Pradines. — Réparation à la sacristie de l'église de Playnac. Accordé 150 fr.

Jury criminel. — Formation de la liste pour 1905. — Approuvée.

Talbenque. — Classement du chemin ordinaire n° 3, adopté ;

Chemins vicinaux. — Programme de 1904. — Emprunt de 7,204 fr.

M. le préfet est autorisé à contracter cet emprunt à la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS</

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1re Classe, 45 fr. — 2e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion indiqué ci-dessus et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur le dit itinéraire à toute station du dit réseau, les billets spéciaux de 1re et de 2e classes réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets

pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1er, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez); Le 2e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Transport des denrées

EN WAGONS RÉFRIGÉRANTS

La question du transport des denrées en wagon réfrigérant est depuis quelque temps à l'ordre du jour.

La Compagnie d'Orléans qui est au premier rang pour l'alimentation de Paris en viande, volailles, etc., ne pouvait négliger cette amélioration si importante pour le trafic de ces denrées pendant la saison chaude.

Dans le but de mettre le plus rapidement possible ces moyens nouveaux à la disposition des expéditeurs de son réseau, elle seconde de tout son pouvoir les efforts d'une Société non-

vellement créée laquelle guidée par les avis de la Compagnie, aidée par des locations de wagons aux conditions les plus favorables, organise actuellement sur le réseau ces transports en wagons réfrigérants. Un de ces services, fonctionne depuis le 1er mai sur la section de Bordeaux à Angoulême et malgré la température exceptionnellement fraîche des premiers jours, les résultats obtenus sont des plus encourageants pour l'avenir.

D'autres organisations sont en préparation dans le Centre; tout permet d'espérer le succès de ces premières entreprises et le développement prochain sur les lignes de la Compagnie d'Orléans au grand profit de l'agriculture, d'un mode de transport qui facilitera l'été, le trafic périssables, gêné, sinon même arrêté tout à fait par les chaleurs.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1re, 2e et 3e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimper, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements, la compagnie délivre du samedi, veille de la fête des Rameaux (inclus au 1er octobre) des billets d'aller et retour collectifs de famille en 1re, 2e et 3e classes, de toutes stations du réseau pour les stations balnéaires dénommées ci-dessus distantes d'au moins 125 kilomètres de la station de départ.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix est ainsi fixé :

Pour les trois premières personnes, prix des billets aller et retour ordinaires dont la délivrance est prévue au paragraphe 1er du Tarif spécial G. V. N° 2.

Pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples, applicable aux trajets d'aller et retour.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié

du prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de deux mois et part de la délivrance des billets, ce jour non compris; elle peut être prolongée d'un mois, moyennant le paiement d'un supplément de 20 0/0 du prix du billet. Toutefois la date d'expiration de la validité des billets précités ne peut, en aucun cas, dépasser le 15 novembre à minuit (Nuit du 15 au 16 Novembre)

Le propriétaire gérant: A. COUÉSENT.

Advertisement for 'Lire dans les Lectures de la Semaine: Le plus grand succès du jour' featuring 'BLANCHE CONTRE JAUNES PAR PIERRE MAËL' and 'Grand Roman inédit sur la Guerre Russo-Japonaise'.

ETUDE de M. Albert TASSART

AVOUÉ A CAHORS 10, rue du Portail-Alban, 10 Successeur de M. MAZIERES

VENTE

SUR SAISIE-IMMOBILIÈRE au plus offrant et DERNIER ENCHÉRISSEUR

de divers immeubles situés dans la commune de SAINT-MARTIN-LE-REDON, canton de Puy-l'Evêque (Lot).

L'adjudication aura lieu le mardi Vingt-huit Juin mil neuf cent quatre, à une heure et demie de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville.

On fait savoir à qui il appartient que suivant procès-verbal de M. BROUSSE huissier à Puy-l'Evêque en date du vingt-trois mars mil neuf cent quatre, visé, enregistré et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le trente mars mil neuf cent quatre volume 175 numéros 28 et 29.

Il a été procédé, à la requête de M. Pierre VALADIE, propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié au lieu de Barras, section de Bonaguil, commune de St-Front, canton de Fumel (Lot-et-Garonne), ayant M. Albert TASSART pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors avec élection de domicile en son étude.

Sur la tête et au préjudice de dame Marguerite SÉGOL épouse divorcée de dit sieur Pierre VALADIE, propriétaire cultivateur, domiciliée au Suquet, commune de St-Martin-le-Redon, canton de Puy-l'Evêque (Lot.) A la saisie réelle des immeubles ci-après énumérés et décrits.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors pour y être tenu à la disposition du public qui peut en prendre communication sans frais et y servir de minutes d'enchères.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE

SITUÉS DANS LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-REDON

1° Une maison d'habitation, autres édifices et une basse-cour et patins et en dépendant, le tout situé au lieu dit Le Suquet, en entrant par un

portail surmontés d'un arc en fer, frontispice duquel on lit gravé dans la pierre le millésime, le 12 février 1793, on entre dans la basse-cour et on aperçoit à gauche un vieux bâtiment construit en pierre, couvert en tôle ayant autrefois servi d'habitation puisqu'on y voit une cheminée et un évier, sert aujourd'hui de débarras et a deux portes d'entrée donnant au midi sur la basse-cour. Au delà de ce bâtiment séparé par une petite ruelle seulement, il y a une vieille étable à cochons, bâtie en pierre, couverte en tôle, dont la porte donne au couchant sur la ruelle. Attenant est une petite étable bâtie en pierre, couverte en tuile creuse, surmontée d'un grenier dont la porte ferme au verrou donne au couchant sur la basse-cour. Attenant encore se trouve un pigeonnier, bâti en pierre couvert en tuile plate, dont la porte au rez-de-chaussée donne au couchant sur la basse-cour, sa façade sud est percée d'une fenêtre au premier étage. Derrière ce pigeonnier et desservi par le rez-de-chaussée de celui-ci se trouve un four à cuire le pain, bâti en pierre, couvert en tôle. En face on aperçoit les quatre murs calcinés d'une grange qui fut incendiée il y a une vingtaine d'années. Au fond de la basse-cour vers le midi se trouve la maison d'habitation, bâtie en pierre couverte en tuile creuse, deux canons de cheminée apparaissent au dessus du toit, se composant de cave au rez-de-chaussée, premier étage et grenier au dessus. Sa façade nord est percée d'une porte d'entrée de la cave, de la porte d'entrée principale de la maison fermant à clef et au loquet à deux ouvrants surmontés d'une imposte vitrée, à hauteur du premier étage et à laquelle on parvient par une rampe et un escalier de cinq degrés, sur cette même façade une fenêtre garnie de vitrages et deux vitres éclairant l'intérieur et deux volets donnent du jour au grenier. La façade au levant est percée d'une fenêtre, celle du midi de trois fenêtres et celle du couchant d'une fenêtre, toutes ces fenêtres sont garnies de vitrages et contrevents mais en très mauvais état. Au couchant se trouve aussi la porte d'entrée de la cave à deux ouvrants. Toutes ces bâtisses, contigües sont bornées sur quatre côtés par des propriétés appartenant à la dite Marguerite SÉGOL, et le sol d'icelles figure au cadastre de la dite commune de Saint-Martin-le-Redon, sous la dénomination de sol de maison, pigeonnier, grange et patins sous le n° 2659 de la section F du plan, pour une superficie de six ares et un revenu net de quatre francs quatre-vingts centimes, première classe, et sous la dénomination de sol de maison sous le n° 2662 P. de la même section F. pour une superficie de un are cinquante centiares et un revenu net de huit centimes, deuxième classe, elles figurent à la matrice cadastrale des propriétés bâties sous le n° 2659, pour un revenu net de quinze francs et sous le n° 2660 pour un revenu net de trente-sept francs cinquante centimes.

2° Une parcelle de jardin attenant et au même lieu figurant au dit cadastre de la commune de Saint-Martin-le-Redon, sous le n° 2658 de la même section F. du plan, pour une contenance de cinq ares vingt centiares, et un revenu net de quatre francs seize centimes, première classe.

3° Une autre parcelle de jardin, attenant et au même lieu figurant au dit cadastre sous le n° 2660, de la même section F. du plan, pour une contenance de un are quarante centiares et un revenu net de un franc douze centimes, première classe.

4° Une friche attenant et au dit lieu, figurant au dit cadastre sous le n° 2661, de la même section F. du plan, sous la dénomination de pré, pour une contenance de neuf ares cinquante centiares et un revenu net de quatre francs soixante-quinze centimes, troisième classe.

5° Une friche attenant et au même lieu, figurant au dit cadastre sous le n° 2662 même section, pour une contenance de onze ares, cinquante centiares et un revenu net de cinquante-sept centimes, deuxième classe.

6° Un bois attenant et au même lieu, figurant au dit cadastre sous le n° 2663, même section, pour une contenance de sept ares, et un revenu net de vingt-huit centimes, quatrième classe.

7° Une terre située au même lieu, figurant au dit cadastre sous le n° 2664, même section, pour une contenance de sept ares et un revenu net de vingt-huit centimes, quatrième classe.